



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle, située au 290 de la rue Principale à Saint-Narcisse, le mardi 3 septembre 2024 à 19 h 30, sont présentes mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget et Kim Mongrain et messieurs les conseillers Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

1. Adoption de l'ordre du jour

2024-09-01

Il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
- Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2024-07-600
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024
3. Information sur les dossiers en cours
4. Rapport d'activité par les élus
5. Présentation des comptes
6. Période de questions sur les comptes présentés
7. Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2024
8. Installation d'une sonde de niveau A à la sortie des étangs aérés
9. Reconstruction du rang des Chutees nord – volet redressement - Sécurisation
10. Varia
11. Deuxième période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2024-07-600

Certificat	Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
Municipalité	
SAINT-NARCISSE	
Je, <u>STÉPHANE BOURASSA</u>	
Greffier ou secrétaire-trésorier	
atteste que :	
à la suite de la procédure d'enregistrement relative :	
☒ au règlement	☐ à la résolution
2024-07-600	
Numéro	
ayant pour titre : <u>Règlement décrétant un emprunt de 558 330 \$ afin de pourvoir au paiement de la part municipale</u>	
<u>du coût des frais de préconstruction de la centrale hydroélectrique de Saint-Narcisse et imposant une taxe à l'ensemble</u>	



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :	1 706
	Nombre
B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :	182
	Nombre
C) le nombre de demandes faites est de :	0
	Nombre
Par conséquent, je déclare que :	
☒ le règlement	☐ la résolution
2024-07-800	
Numéro	
☒ est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;	
☐ un scrutin référendaire doit être tenu.	
Lecture faite à	au 291, rue Principale à Saint-Narcisse
	Endroit
ce	3 septembre 2024
	Date
	à 19 h 32
	Heure
Signature	
	Greffier ou secrétaire-trésorier
	2024 09 03
	année mois jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 14 août 2024 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2024-09-02

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 soit adopté comme rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

3. Information sur les dossiers en cours

- Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2023
Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis le 27 août dernier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2023 incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement. Nous n'avons eu aucun retour du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la suite de la transmission.

4. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance régulière du 13 août 2024, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse, s'il y a lieu, le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

5. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance des listes des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2024, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente séance et est présentée sur le tableau interactif de la salle du conseil.



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

6. Période de questions sur les comptes présentés

- Aucune question

7. Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2024

2024-09-03

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les comptes à payer du mois de juillet 2024 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

8. Installation d'une sonde de niveau A à la sortie des étangs aérés

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) est en processus d'émettre notre Attestation d'Assainissement municipal (AAM).

CONSIDÉRANT que dans cette AAM une obligation d'avoir le volume d'eau traité à la sortie des étangs aérés est spécifiée.

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une sonde aux étangs aérés pour calculer le débit d'eau usée afin de donner suite à une exigence du ministère

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Automatisation JRT inc.

2024-09-04

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'une sonde de niveau A à la sortie des étangs aérés auprès d'Automatisation JRT inc., pour la somme de 9 316.95 \$, taxes incluses, comme décrit à la soumission portant le numéro 320670 datée du 30 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

9. Reconstruction du rang des Chutes Nord – volet redressement - Sécurisation

Type du projet : Reconstruction du rang des Chutes Nord – volet redressement - Sécurisation

Numéro de résolution : 2024-09-05

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2024-09-05

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame Nathalie Jacob appuyée par monsieur Jocelyn Cossette il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité.

10. Varia

11. Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 59 et se termine à 20 h 51.

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

12. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2024-09-06

Il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 54.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et
Greffier-trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette
Maire et président d'assemblée